

Mise en ligne : 16 octobre 2016.
Dernière modification : 25 avril 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

CRÉDIT IMMOBILIER D'ALGER

Société, 30 juin 1914.

CRÉDIT IMMOBILIER D'ALGER
S.A. frse au capital de 0,5 MF
Siège social : ALGER, 2, r. Portalis
Registre du commerce : Alger, n° 4.698
Adresse télégraphique : CREDIT IMMOBILIER D'ALGER
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 87-88)

Conseil d'administration
composé de 6 à 12 membres, nommés pour 3 ans, propr. de 4 act.

PASQUIER-BROUDE , 2, r. Portalis, Alger ; pdt ;
BARBEDETTE (Frédéric), 9, bd Carnot, Alger ;
DEMANGEAT (Lionel), à Ouled-Fayet ;
MARTIN (Raymond), 43, r. Daguerre, Alger ;
NAUDIN (Fernand), 17, r. Rovigo, Alger ;
POIDEBORD (Lucien), 2, r. Colbert, Alger.

Commissaires aux comptes
RIGOLLET (Léon), 24, bd Carnot, Alger ;
TABONE (Joseph), 2, r. Portalis, Alger.

Objet. — Encourager la constitution de la petite propriété, notamment pour la construction ou l'acquisition d'habitations à bon marché.

Capital social. — Capital originaire : 0,2 MF. en 400 act. de 500 fr. Capital actuel : 0,5 MF.

Répartition des bénéf. — 50 % à la rés. légale ; 4 % de dividende aux act. Le solde au fonds de prévoyance.

Une aide efficace à l'industrie du bâtiment
Le 25^e anniversaire du Crédit immobilier d'Alger a été célébré le 8 juin
(Travaux nord-africains, 14 juin 1939)

M. Pasquier-Bronde, président-fondateur, exprime sa pleine confiance dans la reprise de la construction

Jeudi dernier, la Société du Crédit immobilier d'Alger fêtait le 25^e anniversaire de sa fondation.

Cette manifestation s'est déroulée dans le hall de la maison de l'Agriculture, sous la présidence d'honneur de M. le préfet d'Alger représenté par M. Rancière-Granès,

secrétaire général à la Préfecture, aux côtés duquel avaient pris place MM. Pasquier-Bronde, président et fondateur de la société, M. Povéda, chef de bureau au gouvernement général, représentant M. Guérin, directeur de l'Intérieur, MM. Geiser et Boyer-Banse, sous-directeurs des Services Economiques, Mgr. Dauzon, M. Renaud, directeur du Port, MM. A. et N. Bernard, adjoints aux maires d'Alger et de Maison-Carrée, etc., etc., ainsi que plus de 200 amis et emprunteurs du Crédit immobilier d'Alger.

M. Pasquier-Bronde, prenant la parole, fit l'historique du Crédit immobilier qui fut constitué en juin 1914.

C'était, à l'époque, une création nouvelle qui répondait à la sollicitation d'une loi récente, la loi Ribot.

Crédit foncier d'un nouveau genre, destiné à venir en aide aux emprunteurs peu aisés, la Société de Crédit immobilier consentait des prêts hypothécaires à long terme et à 2,50 % pour faciliter l'accession à la petite propriété dans le cadre des H.B.M.

Les prêts sont garantis par une assurance temporaire qui, en cas de décès prématuré du chef de famille, dégage entièrement veuve et orphelins du service des annuités à échoir.

Le capital actuel de la Société de Crédit immobilier d'Alger, d'un million de francs dont un quart environ souscrit par la Colonie, épaulé par la garantie du département d'Alger, a permis à l'organisme de contracter auprès de l'État, de la Caisse des retraites des chemins de fer ou du gouvernement général, une quarantaine de millions qui ont été investis dans la construction d'habitations à bon marché et de loyers moyens.

Plus de 900 prêts ont été consentis à ce jour, tant à des particuliers qu'à des sociétés d'H.B.M. Ils ont permis de construire ou d'acquérir dans 86 centres du département 920 maisons individuelles ou appartements. Alger s'adjuge la plus grosse partie de ces réalisations.

Sur les capitaux engagés, 17 millions déjà amortis constituent une belle tranche d'épargne populaire.

La valorisation des valeurs foncières depuis une dizaine d'années fait entrevoir que l'épargne réelle favorisée par le Crédit immobilier d'Alger au terme de l'amortissement des prêts courants dépassera la centaine de millions.

Malgré la crise, la situation financière de l'organisme a toujours été des plus saines. Ses réserves sont de l'ordre de plus de 800.000 francs et n'ont pas encore été entamées par les risques inhérents au genre d'opérations poursuivies.

Le Président se plaît ensuite à affirmer la collaboration cordiale et confiante engagée avec les administrations publiques ; qu'il s'agisse du gouvernement général ou des bureaux de la préfecture.

Avant de clore son discours, le président fondateur du Crédit immobilier d'Alger, exprime les craintes qu'il éprouve au regard de l'avenir de l'institution et se demande si la pérennité lui est acquise. La cause de cet état de choses, il faut la rechercher dans la contraction des concours financiers de l'État, puisque les institutions sociales sont les premières victimes de la réaction du ministère des Finances quand il y a compression de dépenses. Il faut incriminer aussi les dévaluations successives du franc qui font monter trop rapidement les prix de revient du bâtiment.

Mais l'espérance ne meurt jamais au cœur de l'homme, et nous pouvons attendre avec confiance le retour des jours favorables à la reprise de la construction.

M. Rancière-Granès a répondu par quelques mots disant la sollicitude de la Préfecture pour les œuvres sociales et notamment pour celle qui fête son 25^e anniversaire. Il fait des vœux pour que la Société du Crédit immobilier d'Alger atteigne en bonne forme son 50^e anniversaire et se félicite que les heureux résultats obtenus soient dus à la parfaite collaboration des dirigeants de l'œuvre et des services publics.
